

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Bureau

Président : M. Vincent DAHER
Vice-président : M. Armando COUTO
Secrétaire : Mme Nancy RUERAT
Membres : Mme Caroline MONOD, M. Dominique GAMBERONI,
M. Michel VERGAIN

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAZ, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Armando COUTO, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Thibaud KELLERHALS, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, Mme Caroline MONOD, M. Christophe OGI, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, M. André PYTHON, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Michel VERGAIN, M. Thomas VOGEL, M. Serhat YILMAZ

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, Maire
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD
Conseillères administratives
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture par la doyenne ou le doyen d'âge de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant partiellement les élections des Conseils municipaux du 23 mars 2025 p. 2
- 2) Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains du doyen ou de la doyenne d'âge p. 3
- 3) Election de la Présidente ou du Président du Conseil municipal p. 4
- 4) Prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge p. 4
- 5) Election des autres membres du Bureau du Conseil municipal p. 6
 - Vice-Présidente ou vice-Président, Secrétaire, 3 membres
- 6) Nomination des diverses commissions :
 - Fixation des commissions p. 6
 - Fixation de l'effectif des commissions p. 7
 - Nomination des membres p. 8

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

- 7) Désignation des représentantes ou représentants du Conseil municipal p. 10
- Fondation communale pour le logement de personnes âgées (6)
 - Fondation communale immobilière de Lancy (6)
 - Commission consultative du Fonds d'art visuel (1)
- 8) Communications du Conseil administratif p. 12

* * * * *

M. PYTHON : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs. Nous allons entamer cette législature 2025-2030 et je vais commencer par le point 1 qui est la lecture de l'arrêté.

1) LECTURE PAR LA DOYENNE OU LE DOYEN D'ÂGE DE L'ARRÊTE DU CONSEIL D'ETAT DU 9 AVRIL 2025 VALIDANT PARTIELLEMENT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 23 MARS 2025

M. PYTHON :

(Lecture de l'arrêté)

« Le Conseil d'Etat,

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2025 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

Attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

Attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

Attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

Vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

Attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

Arrête :

Les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, ,Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Versoix et Veyrier, sont validés.

2) PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERES MUNICIPALES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DE LA DOYENNE OU DU DOYEN D'ÂGE

M. PYTHON : je vais lire la formule de serment. A l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite et de dire « je le jure » ou « je le promets ».

(Lecture de la formule du serment)

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

DOUIHOU Marwan – je le promets	PERRENOUD Philippe – je le promets
SONMEZ Sevinc – je le promets	DELFIN Françoise – je le promets
KELLERHALS Thibaud – je le promets	ABDEL-LATIF Fayrouz – je le promets
KOUAME Smult – je le promets	CERCHEZ Octavia – je le promets
EQUEY Véronique– je le promets	CONRADIN Hélène – je le promets
FISCHER Alain – je le promets	DIA Priscille – je le jure
DAHER Vincent– je le promets	COLLEONI Michele – je le jure
BROTO Fabrice– je le jure	VANDEPUTTE Virginie – je le promets
GAMBERONI Dominique – je le promets	ANTICH Simon – je le jure
MARTELLA Mauro– je le promets	PRATS Juan-Daniel – je le jure
FARIS Alexander – je le promets	COUTO Armando – je le promets
YILMAZ Serhat– je le promets	COSTA Sandra – je le promets
BONFILS Megan– je le promets	BEUN Kristine – je le promets
VOGEL Thomas– je le promets	BONVIN Philippe – je le promets
LORENZINI Jean-Adrien – je le jure	CHOBAS Vanessa – je le promets
OGI Christophe – je le promets	MONOD Caroline – je le promets
DEROBERT Thierry – je le promets	VERGAIN Michel – je le jure
KHATCHADOURIAN Leila – je le promets	RUERAT Nancy – je le promets

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

3) ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PYTHON : nous passons maintenant à l'élection du Président du Conseil municipal.

M. FISCHER : le PLR a l'avantage de vous proposer M. Vincent DAHER. Celui-ci, lors de la précédente législature, a présidé la Commission de la culture et a été de 2024 à 2025 vice-Président du Conseil municipal. Le groupe PLR a donc l'honneur de présenter à vos suffrages M. Vincent DAHER. Merci de faire un accueil unanime à M. DAHER pour cette nouvelle législature à la fonction de Président du Conseil municipal.

M. DAHER est élu par acclamation.

M. PYTHON : M. DAHER est nommé par acclamation et je le prie de bien vouloir prendre ma place.

M. DAHER prend la place de M. PYTHON.

M. DAHER : nous allons procéder à la prestation de serment de M. PYTHON.

4) PRESTATION DE SERMENT DE LA DOYENNE OU DU DOYEN D'ÂGE

M. DAHER : M. PYTHON, après lecture de la formule de serment, je vous prie de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. PYTHON : je le promets.

L'assemblée applaudit.

M. DAHER :

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous pour votre confiance.

C'est un grand honneur de pouvoir présider ce Conseil pendant une année et lancer cette nouvelle législature. J'espère être à la hauteur du rôle qui m'est confié ; mon but, est de garantir des séances efficaces, respectueuses et ouvertes. Je serai là pour faire avancer nos travaux dans un bon esprit, en veillant à ce que chacun puisse s'exprimer et contribuer pleinement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

Vous êtes ici aujourd'hui, toutes et tous, parce que vous avez choisi de vous engager pour Lancy, que ce soit pour prolonger une implication de longue date, ou pour débiter un premier mandat. Vous partagez cette volonté de contribuer activement à la vie de notre commune.

Siéger dans ce Conseil, c'est accepter de prendre part à un travail collectif exigeant, fait de débats, de compromis, mais aussi de décisions concrètes. Et ce rôle, nous allons l'exercer ensemble, avec nos sensibilités politiques, nos expériences personnelles, et notre sens du service public, car c'est cette diversité de regards et d'idées qui fait la force de notre démocratie locale.

Lancy n'est pas une commune comme les autres. Avec plus de 37 000 habitants, elle est la troisième ville du canton. Notre administration gère un budget annuel de près de 180 millions de francs et compte plus de 650 collaboratrices et collaborateurs engagé.es chaque jour pour le bien public. Ces chiffres traduisent une réalité : Lancy n'est pas seulement grande par sa taille, elle l'est aussi par ses projets, par son action et par sa vision.

Nos débats doivent être animés, mais constructifs. Nos positions, bien qu'ancrées dans des convictions politiques, doivent aussi être nourries par notre expérience personnelle et notre bon sens, toujours accompagnées d'une vision à long terme. Chaque vote, chaque prise de parole, chaque abstention, a un poids. Ce poids, c'est celui de la démocratie — un droit fondamental qui reste un rêve ailleurs, et que nous avons ici la chance de faire vivre, en toute liberté, à travers chaque débat et chaque décision.

Nous vivons une époque marquée par des bouleversements rapides – climatiques, géopolitiques, technologiques – qui bousculent nos sociétés et nos repères. Dans ce contexte, l'action politique locale devient plus que jamais un repère de stabilité, de proximité et d'écoute.

Nous avons les moyens, les compétences et l'expérience pour relever les défis. Ce que nous devons cultiver, c'est une vision à long terme, une agilité face au changement, et surtout, une capacité d'écoute, au sein de ce Conseil et envers les habitants de notre commune.

Evidemment, il ne s'agit pas de prendre des décisions sur un coup de tête, comme certains dirigeants mondiaux que je ne nommerai pas... Et surtout pas en annonçant, un matin, que le prix de la piscine de Maignac a triplé !

Ces cinq prochaines années promettent d'être intéressantes, avec des chantiers passionnants, pour ne citer que quelques exemples :

- L'ouverture de nouvelles crèches entre 2025 et 2029
- La culture de proximité sera renforcée par deux nouvelles bibliothèques, une salle de spectacle et des ateliers et résidences d'artistes.
- L'accessibilité au sport pour tous, par le biais de nouvelles infrastructures et de nouveaux cours.

C'est donc avec enthousiasme, que je vous souhaite une belle, riche et fructueuse législature. Travaillons ensemble, dans le respect et la confiance, pour écrire les prochaines pages de l'histoire de Lancy.

Merci de votre attention. Et maintenant, au travail.

L'assemblée applaudit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025**5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**
Vice-présidence, Secrétaire, 3 membres

M. DAHER : à présent, nous devons nommer une vice-Présidente ou un vice-Président, un ou une Secrétaire et trois membres du Bureau.

Mme BEUN : le groupe MCG propose M. Armando COUTO en tant que vice-Président.

M. COUTO est élu à la fonction de vice-Président par acclamation.

M. DAHER : nous passons ensuite à la fonction de Secrétaire.

Mme DIA : le parti socialiste propose pour le poste de Secrétaire Mme Nancy RUERAT.

Mme RUERAT est élue à la fonction de Secrétaire par acclamation.

M. DAHER : nous passons à l'élection des trois membres du Bureau.

M. BROTO : l'UDC souhaite présenter M. Dominique GAMBERONI en tant que membre du Bureau.

M. GAMBERONI est élu en tant que membre du Bureau par acclamation.

M. LORENZINI : le groupe Le Centre-Verts-Libéraux propose M. Michel VERGAIN comme membre du Bureau.

M. VERGAIN est élu en tant que membre du Bureau par acclamation.

M. VOGEL : le groupe des Verts propose Mme Caroline MONOD au poste de membre du Bureau.

Mme MONOD est élue en tant que membre du Bureau par acclamation.

6) NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS
Fixation des commissions
Fixation de l'effectif des commissions
Nomination des membres

Fixation des commissions

M. FISCHER : pour le groupe PLR, la fixation des commissions resterait au status quo de la dernière législature, à savoir la Commission de l'administration, l'Aménagement du territoire, une petite rocade concernant la Commission de la culture, communication et promotion économique qui resterait, les Finances, la Sécurité, Sociale et petite enfance, Sports, Travaux.

M. LORENZINI : on rejoint le PLR sur la plupart des commissions, à part concernant le rattachement de la Communication à l'Administration qui nous semble être une bonne idée.

M. COUTO : nous rejoignons aussi le PLR et soutenons cette proposition.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

Mme MONOD : nous soutenons Le Centre, puisque c'est bien ce qui a été discuté en séance des chef.fes de groupe. Des commissions qui ne changent pas, hormis la Communication qui ne serait plus rattachée à la Culture, mais à l'Administration.

M. BROTO : l'UDC suit les propositions du PLR, du Centre, du MCG et des Verts.

Mme DIA : juste pour préciser que c'est la décision qui a été prise lors de la négociation des chef.fes de groupe mercredi dernier. Donc, évidemment, je vais dans le sens de tous mes collègues.

M. DAHER : la liste des commissions est donc la suivante :

- Administration, dicastère de M. Damien BONFANTI
- Aménagement du territoire, dicastère de M. Damien BONFANTI
- Culture et promotion économique, dicastère de M. Damien BONFANTI
- Environnement et développement durable, dicastère de M. Damien BONFANTI
- Finances, dicastère de Mme Corinne GACHET
- Sécurité, dicastère de Mme Corinne GACHET
- Sociale et petite enfance, dicastère de Mme Salima MOYARD
- Sports, dicastère de Mme Corinne GACHET
- Travaux, dicastère de Mme Salima MOYARD

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons approuver ces commissions et fonctionner durant cette législature avec cette liste de commissions.

La fixation des commissions est approuvée par acclamation.

Fixation de l'effectif des commissions

M. FISCHER : le groupe PLR propose des commissions à 11 sièges, comme la législature précédente, pour des questions d'économie du fonctionnement du Conseil municipal.

M. YILMAZ : le parti socialiste soutient une solution à 12 sièges en commission, dans la mesure où celle-ci permettrait de mieux refléter le vote populaire du 23 mars 2025. En effet, dans une répartition à 11 sièges, les Verts, avec 15,03% des suffrages, obtiendraient le même nombre de siège en commission que l'UDC, qui en a recueilli 9.01%, ce qui ne nous semble pas équitable.

La solution à 12 sièges offrirait une représentation démocratique plus fidèle à la volonté exprimée par la population. Les Verts compteraient alors 2 sièges et l'UDC 1 siège.

Mme MONOD :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Nous assistons ici à une proposition un peu coup de force de la Droite nouvellement majoritaire au sein de notre Conseil.

Ne vous y trompez pas, il n'y a rien de juste au sens strict du terme, dans la proposition à 11 sièges. Arithmétiquement, équitablement, représentativement ou encore démocratiquement, n'accorder qu'un seul siège aux Verts en commission est incorrect.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

Par rapport à ce qui s'est passé il y a 5 ans, la réciproque aurait voulu aujourd'hui que le PLR et le MCG partage certains de leurs sièges avec les Verts, puisque chacun de ces partis oscille entre 1,51% pour les Verts et 1,70% pour le PLR. Mais cette proposition est difficile à mettre en place et réduit évidemment le nombre de sièges. Elle a donc été balayée.

Rester à 11 sièges et n'en donner qu'un seul aux Verts, c'est accepter de donner la même place dans le débat à l'UDC qui a atteint 9% des voix, comme l'a dit mon collègue, contre 13,75% pour les Verts, soit quasiment 5% de plus. Et ce alors que le MCG ne réalise que 1,28% de voix en plus que notre parti. Et même si l'on cumulait avec la différence en pourcentage de voix des Verts avec le MCG et avec le PLR, on arrive à 2,97%, soit nettement moins que les 4,74% de différence avec l'UDC. Et pourtant nous aurions le même nombre de sièges.

C'est pourquoi, tout comme le parti socialiste, nous proposons de passer à 12 sièges en commission, pour permettre à tous les partis atteignant plus de 1,5 siège d'en avoir 2, soit le PLR, le MCG et les Verts, en plus des 2 sièges du Centre-Verts-Libéraux, des 3 sièges du PS et du siège de l'UDC.

Afin que les arrondis après la virgule soient les mêmes pour tous les partis, qu'ils soient de Droite ou de Gauche, je vous invite à voter pour la solution à 12 sièges.

M. FISCHER : je ne demande pas le vote par acclamation mais par le vote électronique.

M. LORENZINI : après discussions ces dernières semaines concernant le passage de 11 à 12 sièges, le groupe Le Centre-Verts-Libéraux a décidé de se positionner en faveur d'une commission à 11 sièges.

M. COUTO : le groupe MCG va soutenir aussi le nombre de 11 sièges par commission. C'est bien d'entendre les Verts parler d'il y a 5 ans en arrière, mais il y a 5 ans ce sont les Verts qui n'ont pas voulu d'un nombre pair de membres par commission. C'est un peu en contradiction avec ce dont ils parlent cette fois en voulant un nombre pair en commission, ce qui peut parfois porter le vote à un vote égalitaire.

Mme MONOD : juste préciser que nous étions ouverts à la solution à un 1,5 siège telle que nous l'avons demandé il y a 5 ans et que c'est la Droite qui n'en a pas voulu. Dans ce cas, nous demandons 2 sièges.

M. DAHER : nous avons donc deux propositions. La première est un nombre de sièges en commission de 11. Nous allons voter cette proposition.

La proposition de fixer l'effectif des commissions à 11 membres est acceptée par 21 oui, 15 non, 0 abstention.

Nomination des membres

M. DAHER : nous passons donc à la nomination des membres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

Commission de l'administration - Dicastère de M. BONFANTI

Socialiste : Hélène CONRADIN, Mauro MARTELLA, Fayrouz ABDEL-LATIF
LCVL : Virginie VANDEPUTTE, Jean-Adrien LORENZINI
MCG : Armando COUTO, Sandra COSTA
Les Vert.es : Megan BONFILS
PLR : Véronique EQUEY, Thierry DEROBERT
UDC : Françoise DELFIM

Commission de l'aménagement du territoire - Dicastère de M. BONFANTI

Socialiste : Nancy RUERAT, Hélène CONRADIN, Priscille DIA
LCVL : Simon ANTICH, Virginie VANDEPUTTE
PLR : Leila KHATCHADOURIAN, Alain FISCHER
MCG : André PYTHON, Kristine BEUN
Les Vert.es : Thibaud KELLERHALS
UDC : Fabrice BROTO

Commission de la culture et promotion économique - Dicastère de M. BONFANTI

Socialiste : Serhat YILMAZ, Hélène CONRADIN, Octavia CERCHEZ
LCVL : Michel VERGAIN, Jean-Adrien LORENZINI
PLR : Véronique EQUEY, Vincent DAHER
MCG : Sandra COSTA, Juan Daniel PRATS
Les Vert.es : Smult KOUAME
UDC : Dominique GAMBERONI

Commission de l'environnement et du développement durable- Dicastère de M. BONFANTI

Socialiste : Priscille DIA, Nancy RUERAT, Octavia CERCHEZ
LCVL : Simon ANTICH, Christophe OGI
PLR : Vanessa CHOBAS, Alain FISCHER
MCG : Philippe BONVIN, Kristine BEUN
Les Vert.es : Megan BONFILS
UDC: Dominique GAMBERONI

Commission des finances - Dicastère de Mme GACHET

Socialiste : Mauro MARTELLA, Serhat YILMAZ, Marwan DOUIHOU
LCVL : Christophe OGI, Jean-Adrien LORENZINI
PLR : Thierry DEROBERT, Vincent DAHER
MCG : André PYTHON, Armando COUTO
Les Vert.es : Thomas VOGEL
UDC : Françoise DELFIM

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025**Commission de la sécurité - Dicastère de Mme GACHET**

Socialiste : Sevinc SONMEZ, Alexander FARIS, Marwan DOUIHOU
LCVL : Christophe OGI, Michele COLLEONI
PLR : Leila KHATCHADOURIAN, Thierry DÉROBERT
MCG : André PYTHON, Kristine BEUN
Les Vert.es : Caroline MONOD
UDC: Philippe PERRENOUD

Commission sociale et petite enfance - Dicastère de Mme MOYARD

Socialiste : Alexander FARIS, Fayrouz ABDEL-LATIF, Serhat YILMAZ
LCVL : Michel VERGAIN, Virginie VANDEPUTTE
PLR : Vanessa CHOBAS, Véronique EQUEY
MCG : Sandra COSTA, Armando COUTO
Les Vert.es : Smult KOUAME
UDC : Françoise DELFIM

Commission des sports - Dicastère de Mme Corinne GACHET

Socialiste : Priscille DIA, Sevinc SONMEZ, Marwan DOUIHOU
LCVL : Michele COLLEONI, Simon ANTICH
PLR : Vanessa CHOBAS, Leila KHATCHADOURIAN
MCG : Philippe BONVIN, Juan Daniel PRATS
Les Vert.es : Thibaud KELLERHALS
UDC : Philippe PERRENOUD

Commission des travaux - Dicastère de Mme MOYARD

Socialiste : Fayrouz ABDEL-LATIF, Sevinc SONMEZ, Nancy RUERAT
LCVL : Michele COLLEONI, Michel VERGAIN
PLR : Alain FISCHER, Vincent DAHER
MCG : Philippe BONVIN, Juan Daniel PRATS
Les Vert.es : Caroline MONOD
UDC : Fabrice BROTO

- 7) **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Fondation communale pour le logement de personnes âgées (6)
Fondation communale immobilière (6)
Commission consultative du Fonds d'art visuel (1)

Fondation communale pour le logement de personnes âgées (6 personnes) :

Socialiste : Mauro MARTELLA
LCVL : Stéphane LORENZINI
PLR : Thierry DEROBERT
MCG : Armando COUTO
Les Vert.es : Laure GRIVET
UDC : Françoise DELFIM

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025**Fondation communale immobilière (5 personnes) :**

Socialiste : Louis MEGROZ
LCVL : Simon ANTICH
PLR : Vincent DAHER
MCG : Kristine BEUN
Les Vert.es : Jacques CUTTAT
UDC : Fabrice BROTO

Commission consultative du Fonds d'art visuel (1 personne) :

Mme MONOD : les Vertes et les Verts proposent Smult KOUAME comme représentant du Conseil municipal au Fonds d'art visuel.

M. KOUAME est membre de la Commission de la culture depuis 2021, il l'a même présidée en 2023-2024. Depuis 18 ans, Smult est actif dans la culture à travers notamment son engagement dans l'association lancéenne Akwaba, qui a mis notamment sur pied le festival de musique D'ici et D'ailleurs. Il nous paraît donc un très bon candidat pour représenter le Conseil municipal au sein du Fonds d'art visuel.

M. FISCHER : le groupe PLR soutient la candidature de Smult KOUAME au Fonds d'art visuel.

Mme DIA : le groupe socialiste soutient également la candidature de M. Smult KOUAME au Fonds d'art visuel.

M. BROTO : le groupe UDC soutient également cette candidature.

M. COUTO : le groupe MCG soutient aussi la candidature de M. KOUAME.

M. LORENZINI : le groupe Le Centre-Verts-Libéraux soutiendra également la candidature de M. KOUAME.

Cette proposition est approuvée par acclamation.

M. COLLEONI : avant de passer au point suivant, comme c'est un nouvel hémicycle, peut-on annoncer les chef.fes de groupe ?

M. DAHER : c'est effectivement un point qui arrive. Je souhaiterais donc que chaque groupe présente son chef de groupe.

Chefs de groupe

Socialiste : Priscille DIA et Serhat YILMAZ
LCVL : Jean-Adrien LORENZINI
PLR : Alain FISCHER
MCG : M. Armando COUTO
Les Vert.es : Mme Caroline MONOD
UDC : M. Fabrice BROTO

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

8) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI :

Monsieur le Président du Conseil municipal
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec honneur et responsabilité que je m'adresse à vous en tant que Maire de la Ville de Lancy.

Je tiens tout d'abord, au nom du Conseil administratif, à féliciter chaleureusement les trente-sept membres nouvellement élu.es du Conseil municipal et plus particulièrement son Président pour sa brillante élection.

Votre engagement au service de notre commune est précieux, et nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de votre fonction.

Le rôle de votre Conseil municipal est fondamental dans la vie démocratique locale : il est l'expression de la diversité des opinions et des sensibilités qui composent notre belle commune de Lancy.

Au cours des cinq prochaines années, le Conseil administratif et le Conseil municipal devront travailler main dans la main.

Ensemble, dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et de responsabilité partagée, nous aurons pour mission de faire avancer Lancy, de répondre aux besoins de la population, et de construire une ville durable, solidaire, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Lancy poursuivra un développement urbain maîtrisé, refusant l'urbanisation subie. Un aménagement du territoire qui se veut réussi, c'est celui qui répond aux attentes des habitant.es dans leur vie quotidienne.

Nous souhaitons continuer à développer des quartiers où il fait bon vivre, avec des équipements publics de qualité, des espaces publics conviviaux dénués d'affichage commercial, et des lieux propices à la rencontre, à la culture, à la pratique sportive et à la créativité.

L'acquisition foncière restera un levier stratégique pour anticiper les besoins futurs en équipements publics. Le patrimoine bâti et paysager sera valorisé, et la densification contrôlée pour garantir une qualité de vie équilibrée entre logements, espaces verts et infrastructures.

Le développement des coordinations de quartier permettra d'ancrer notre action dans une logique de gouvernance de proximité, participative et attentive aux réalités locales.

Face à l'urgence climatique, la Ville renforcera sa résilience : augmentation du couvert végétal, création d'îlots de fraîcheur, gestion durable des espaces extérieurs.

Des rénovations énergétiques et l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics sont prévues, tout comme le développement de la géothermie et des énergies renouvelables.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

La mobilité douce sera au cœur des priorités : extension des réseaux cyclables et piétonniers, sécurisation des déplacements, stationnements de vélos supplémentaires, zones 30 km/h pour apaiser les quartiers, et réduction du trafic de transit.

Deux nouvelles écoles verront le jour à Chapelle-Gui et à l'Ancien-Puits. Des rénovations sont prévues à En Sauvy et Tivoli. De nouveaux équipements de quartier, une salle polyvalente et des infrastructures sportives (pôle raquettes, HEPS) seront créés pour répondre aux besoins croissants de la population.

La commune adoptera une politique du logement favorisant la mixité sociale, la durabilité et l'accessibilité. Un système d'échange d'appartements sera lancé pour mieux adapter l'offre aux besoins des ménages.

La culture de proximité sera renforcée par de nouvelles bibliothèques (Petit-Lancy, Trèfle-Blanc), une salle de spectacle et des ateliers et résidences d'artistes.

Nous développerons la pratique du sport libre par la création de nouveaux espaces adaptés dans les quartiers, accessibles en tout temps.

Nous poursuivrons également notre soutien à la patinoire cantonale du Trèfle-Blanc, véritable pôle d'attractivité régionale.

Enfin, notre label de "commune en santé" sera consolidé par des actions transversales mêlant sport, prévention, culture, et qualité de vie.

Le tissu associatif bénéficiera d'un soutien renforcé et l'engagement de bénévoles sera encouragé.

Cinq nouvelles crèches verront le jour. Le soutien à la parentalité et à l'inclusion scolaire sera intensifié. Une politique de la jeunesse structurée sera définie, avec plus d'apprentissages et d'opportunités d'engagement. Pour les aînés, des projets d'habitat évolutif seront mis en œuvre, notamment dans les quartiers des Semailles-Palettes.

Les effectifs de la police municipale seront renforcés pour accroître la présence sur le terrain. L'ilotage et la police de proximité favoriseront le dialogue et la prévention dans tous les quartiers, tout en maintenant des actions de répressions principalement en lien avec la loi sur la circulation routière.

Lancy poursuivra sa politique environnementale ambitieuse : renaturation des cours d'eau, plantations d'arbres et création de zones humides.

De nouveaux parcs et espaces verts contribueront au bien-être des habitant·e·s et à la biodiversité.

La commune soutiendra les commerces de proximité et encouragera l'implantation de nouvelles entreprises via une politique de promotion économique et un accompagnement actif des entrepreneur·e·s.

La décentralisation des services via les espaces-quartiers sera poursuivie pour rapprocher l'administration des citoyen·e·s. La qualité de vie au travail et la formation continue du personnel communal seront des axes prioritaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

Lancy maintiendra une fiscalité équitable, une gestion rigoureuse et des investissements planifiés avec prudence. L'objectif : garantir la pérennité des prestations publiques tout en diminuant la dette communale.

Lancy est une commune vivante, portée par l'engagement de ses habitant-e-s. Nous croyons profondément que la démocratie locale se construit avec la population, dans l'écoute, le dialogue et la co-construction.

Cette législature poursuivra et renforcera les démarches participatives afin que chacune et chacun puisse contribuer activement à l'avenir de la commune.

Le Conseil des habitant-es est une instance précieuse de démocratie directe. Durant cette législature, nous poursuivrons la mise en œuvre concrète des propositions citoyennes.

Nous voulons aussi renforcer la citoyenneté des jeunes. À cette fin, nous accompagnerons à la création d'un Parlement des jeunes pour leur offrir un espace d'expression, de débat, et de proposition.

Tout projet de développement urbain ou d'équipement public devra inclure une phase de participation des habitantes et habitants concerné-es, dès les premières étapes.

Cela permettra d'ancrer les projets dans les réalités locales, d'améliorer leur qualité, et de renforcer l'adhésion de la population aux transformations de son cadre de vie.

Ce programme trace une vision ambitieuse et cohérente pour faire de Lancy une ville résiliente, inclusive et solidaire, au service de toutes les générations et de tous les quartiers.

Avant que vous puissiez reprendre la parole, Monsieur le Président, j'ai encore quelques communications à faire :

Pour la première année de législature, Mme Gachet sera membre du Conseil administratif, Mme Moyard sera vice-présidente de ce même Conseil et j'endosserai le rôle de Président et Maire de l'Exécutif communal.

Mme Gachet pilotera les dicastères des finances et de l'informatique, des sports et des locations, et de la sécurité. Mme Moyard sera en charge des dicastères de la petite enfance, des affaires sociales et du logement, des ressources humaines et des travaux et de l'énergie. Votre serviteur gèrera le Secrétariat général, l'environnement, la culture et l'aménagement du territoire.

La gestion des ludothèques passe du service des affaires sociales et du logement au service culturel. Les investissements du service des sports et de la location passent au service des travaux et de l'énergie.

Ces transferts demanderont encore quelques semaines de réglages entre les services concernés. J'en ai fini, Monsieur le Président.

Mme MOYARD : juste vous dire, dans la toute récente actualité, que la semaine passée, la Ville de Lancy s'est associée à la Déclaration concernant Gaza qui a été lancée par les villes de Lausanne et de Genève, dans la droite ligne des débats que vous aviez eus dans ce même Conseil.

J'ai reçu, pas plus tard que cet après-midi, la liste complète des différentes villes qui se sont alliées à cet appel, de manière à demander à nos autorités fédérales de prendre position quant à la situation humanitaire à Gaza.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2025

M. BONFANTI : je souhaitais ajouter que la Solidarité internationale qui était avant de compétence de Mme MOYARD, est maintenant de compétence de Mme GACHET. Et la gestion des locations et toute la gestion des salles passent dorénavant au Service des sports et des locations et quittent le Service des travaux et énergie.

M. DAHER : je vous remercie toutes et tous pour votre participation, merci au public et je lève la séance.

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 18h50.

La Secrétaire :

Nancy RUERAT

Le Président :

Vincent DAHER